



## Communiqué de presse sur la grêle du lundi 4 juillet

18 juillet 2022

**Ce lundi 4 juillet 2022, la grêle est tombée sur un grand périmètre de la rive gauche de la campagne genevoise: de Belle-Idée à Meinier et du Carre d' Amont à Monniaz. D' une durée inouïe de plus d' une trentaine de minutes, l' orage a déversé sur les champs des grêlons parfois gros comme des pruneaux.**

Les paysannes<sup>1</sup>, abritées sous leurs tunnels ou réfugiées dans leurs locaux, ont attendu que la tempête passe, sans aucun espoir sur l'issue des cultures. Les dégâts ont été observés une fois la grêle terminée. En grandes cultures, ce sont les champs de maïs, de blé et de fourrage qui sont dévastés. En maraîchage, les courgettes et les courges sont devenues squelettiques, les oignons et patates sont hachés et les plastiques de tunnels troués. Certaines viticultrices ont perdu la quasi totalité de leur vigne, dont la culture s'annonçait magnifique pour la saison. Les fruitiers également, comme les pommes et les poires, ne donneront rien, les fruits ayant été tapés et donc destinés à pourrir sans possibilité de récupération. Plus grave encore, des arbres ont les branches éraflées ou cassées, ce qui cause des blessures impactant les prochaines années de production. Les dégâts sont d'une part financiers et donc durs à assumer pour des structures souvent fragiles économiquement. D'autre part, le dégât est émotionnel. Les fruits du travail de l'année, voire de plusieurs années comme un verger, ont été réduits quasiment à néant en trente minutes. Pour les paysannes touchées, la perte est immense et s'apparente à un deuil, et c'est en état de choc, la boule au ventre, qu'elles y sont retournées dès le lendemain pour soigner, traiter et remettre en état les cultures, car la nature n'attend pas<sup>2</sup>.

Dans le monde néolibéral actuel, qui favorise le rendement sur la solidarité, les petites paysannes dont les conditions de vie et de travail sont les plus précaires, se retrouvent réduites à de simples productrices de marchandises. Elles sont seules face aux intempéries. Faire le choix de se couvrir avec des assurances peut être, selon la taille de la structure agricole, très coûteux et rembourse seulement partiellement les dégâts. En effet, certaines fermes touchées par la grêle n'avaient pas d'assurance ou seulement pour une partie des cultures. Pour l'arboriculture, il est possible de se protéger avec des filets anti-grêle, mais l'installation a un coût. Les petites paysannes doivent encaisser seules les coûts ou les pertes économiques entraînées, au risque de faire faillite. Et deux fermes disparaissent chaque jour en Suisse...

Ce que révèle cet épisode, c'est qu'aujourd'hui encore, l'Etat et le système capitaliste prévoient de laisser les paysannes seules face au dérèglement climatique. Les saisons sont de plus en plus difficiles et incertaines. Les petites structures qui mettent en place une agriculture paysanne,

---

1 Pour faciliter la lecture, le féminin générique est utilisé et inclut toutes les identités de genre.

2 Voir l'article du Courrier paru le 7 juillet dernier: <https://lecourrier.ch/2022/07/07/grele-le-sentiment-detre-en-deuil/>.

écologique et sociale, sortant des logiques de profit de l'agriculture intensive conventionnelle, font difficilement face à plusieurs années consécutives d'intempéries. Cette instabilité est renforcée par le fait que les prix, en « temps normal » déjà insuffisants pour payer le salaire minimum genevois, restent alignés sur ceux de la grande distribution et ne permettent pas de couvrir les coûts de la production et de la prévention des risques, qui ne vont qu'augmenter. Il est temps de rémunérer le travail essentiel des paysannes à sa juste valeur !

**Quitte à enfoncer des portes ouvertes, rappelons des faits maintenant bien établis, mais pourtant encore trop souvent ignorés ou mis en doute :**

- Les phénomènes météorologiques destructeurs pour les cultures sont de plus en plus récurrents: rappelons-nous la tempête qui a frappé la zone agricole du sud du Canton il y a 2 ans, entre Avusy, Soral et Landecy, et qui a dévasté une grande partie des cultures. Ou encore les gels de printemps de plus en plus forts qui menacent à terme la production de fruits sous nos latitudes et la sécheresse, qui demande toujours plus d'arrosage, ce qui a un coût également pour les fermes.

- Les épisodes de grêle de cette violence et de cette fréquence sont une conséquence du dérèglement climatique.

- Le dérèglement climatique est une conséquence de l'activité humaine forcenée, destructrice pour la terre.

- La crise climatique s'aggrave et seul un arrêt brutal de l'avidité humaine pourra en limiter les impacts.

- Jamais il ne sera possible de se nourrir avec autre chose que la production agricole, qui reste la seule production essentielle à la survie de l'humanité avec la gestion de l'eau potable.

Les solutions existent déjà! Le modèle d'agriculture contractuelle (ACP<sup>3</sup>) notamment, qui partage les risques de la production avec les coopératrices. Nous voulons un système similaire qui va plus loin, qui étende cette logique de solidarité, d'autonomie de la production et de mutualisation (des terres, de la production, des risques...) à tout le territoire. Qui permette une justice sociale, climatique et sanitaire pour toutes: l'accès à une nourriture saine et de qualité en fait partie. C'est la base de la souveraineté alimentaire! La reconstruction par le bas des filières alimentaires de Genève et des régions alentour, à laquelle le MAPC et ses fermes membres travaillent depuis des années, participe déjà à cette transition plus que nécessaire aujourd'hui, comme en témoignent les manifestations de plus en plus violentes de la nature!

**Pour l'ensemble de ces raisons, et pour une justice sociale qui défende une agriculture paysanne, locale et respectueuse du vivant, nous le MAPC, ainsi que toutes les fermes et structures de transformation et de distribution co-signataires, appelons à nous organiser, pour réclamer et mettre en œuvre la souveraineté alimentaire!**

**Nous demandons une prise de position claire de la part de la Confédération et des instances étatiques** en faveur de la petite paysannerie et la mise en place de système de compensation des pertes et d'accessibilité aux subsides pour les petites fermes diversifiées, qui à l'heure actuelle n'ont souvent droit à aucune aide de la Confédération ou alors des sommes trop minimales en comparaison aux

---

3 Les ACP fonctionnent sur la base de paniers de légumes hebdomadaires livrés à des coopératrices qui s'engagent à l'année et paient les paniers en avance sur la saison.

charges demandées. En effet, les solutions d'aides accordées actuellement par le Canton ne le sont que sous forme de prêts remboursables et de plus uniquement pour les fermes qui perçoivent des paiements directs<sup>4</sup>. Les petites structures diversifiées qui à cause de leur taille ou de leur forme juridique (association, coopérative, etc.) n'ont pas droit aux aides de la Confédération, sont une fois de plus mises de côté. Ces mesures de soutien doivent être réadaptées en attendant que les paysannes soient justement rémunérées pour leur travail.

**Nous exigeons dès lors de la Confédération et du Canton de Genève de se responsabiliser** face aux conséquences climatiques du système capitaliste en place et d'indemniser les dégâts subis, par exemple par la création d'un fond d'entraide spécifique aux intempéries (de tout type), qui fonctionnerait sur la base de dons ou de subsides et ceci pour que ce ne soit pas à la collectivité et aux paysannes seules de supporter les coûts engendrés par l'inaction gouvernementale vis-à-vis du réchauffement climatique. En effet, en signant la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysannes (UNDROP), la Suisse a pris l'engagement formel de préserver et de protéger l'environnement et la capacité productive des terres, afin de respecter les droits des paysannes<sup>5</sup>.

**Uniterre va lancer une action en justice d'ici la fin de l'année pour dénoncer l'inaction climatique de la Confédération. Elles cherchent des fermes pour se porter partie civile, si vous êtes intéressées, contactez-les : [info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch).**

## Co-signataires :

### Membres

Semences de Pays, Ferme de la Touvière (les Choux), Les Chèvres de la Touvière, Domaine du Chambet, Domaine de la Vigne Blanche, Ferme du Monniati, Le Pain du Jardin, Distillerie de Sacconex d'Arve, Les Jardins de Cocagne, Cultures Locales, Ferme de Budé, La Mermière, Les Potagers de Gaïa, Sapotage, La Ferme du Fond de l'Étang, la Ferme Permacole des Evaux, Ferme du Joran, Epicerie coopérative Le Nid, Domaine Les Hutins, Domaine Dugerdil, la Vacherie du Carre.

### Non-membres

Chenevard Ferme bio, Micro-ferme de l'Ortie, Micro-ferme des Jardins du Nant, Domaine de la Guérite.

Contact : Lucie Buttex, [coordination@mapc-ge.ch](mailto:coordination@mapc-ge.ch) (076 679 60 35). Plus d'info : [mapc-ge.ch](http://mapc-ge.ch)

---

4 Subventions de la Confédération pour les paysannes.

5 Déclaration des droits des paysans (UNDROP), article 18.